



**SAINT-GABRIEL
-DE-
VALCARTIER**

Volume 4 | Tome 4

SEPTEMBRE 2011

Dans ce numéro :

Urbanisme	2-3
Centre communautaire Valcartier	3
Travaux publics	4-5
Service de sécurité incendie	6-7
Service des sports, loisirs et culture	9-11

SUJETS D'INTÉRÊTS

- PLANTE TOXIQUE: BERCE DU CAUCASE
- COLLECTE DE RDD
- TOURNOI DE GOLF COMMUNAUTAIRE
- NOUVEAUTÉ POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
- BBQ DE LA FÊTE DU TRAVAIL
- HALLOWEEN
- PRODUITS OFFERT PAR VIDÉOTRON POUR LES ABONNÉS DE CÂBLE VALCARTIER
- PROGRAMME DES SPORTS ET LOISIRS - AUTOMNE 2011

BULLETIN D'INFORMATIONS L'INDISPENSABLE



Photo Lac Ferré : Valérie Bibeau-Morin

MOT DU MAIRE

Un autre été qui tire à sa fin et je crois que nous sommes tous du même avis pour dire que la température a été magnifique.

Merci pour votre patience lors des travaux exécutés sur le boulevard Valcartier ce printemps. Nous espérons que vous êtes satisfaits des résultats.

Le mois d'août a malheureusement été marqué par deux terribles accidents de la route. La Municipalité désire exprimer ses plus sincères condoléances aux familles des victimes.

La sécurité de nos citoyens est notre principale préoccupation. C'est pourquoi nous vous demandons encore

une fois d'être prudents et vigilants sur nos routes. Une demande a été faite auprès du service de police de la Sûreté du Québec afin d'augmenter la surveillance sur le territoire de Saint-Gabriel-de-Valcartier en espérant ainsi éviter d'autres malheureux accidents.

Si chacun d'entre nous peut faire un effort afin d'améliorer la sécurité de tout un chacun, cela contribuera inévitablement à notre objectif de sécurité pour tous nos citoyens.

Merci pour votre bonne collaboration.

*Le maire,
Brent Montgomery*

PHOTOGRAPHES AMATEURS - À VOS MARQUES !

La Municipalité est à la recherche de photos amateurs qui démontrent la beauté que l'on retrouve ici même sous nos yeux tous les jours de l'année. Que ce soit une infrastructure, une activité communautaire ou la nature environnante, envoyez-nous vos plus belles photos de notre Municipalité et de notre environnement. Si vous voulez bien les partager avec nous, vous pourriez voir une de vos photos à la une du bulletin l'Indispensable ou bien même sur notre nouveau site Internet. Veuillez faire parvenir vos photos par courriel au admin@munsgdv.ca.



LA BERCE DU CAUCASE



La berce du Caucase est une plante envahissante qui peut être dangereuse pour la santé humaine. Elle a été introduite en Amérique du Nord au début du siècle dernier pour des raisons horticoles et répertoriée pour la première fois au Québec en 1990. Sa sève contient des toxines activées par les rayons ultraviolets. Le contact avec la sève, combiné avec l'exposition à la lumière, peut causer des lésions cutanées semblables à des brûlures. De plus, la berce du Caucase est très envahissante et colonise rapidement divers milieux. Elle nuit à la croissance des plantes indigènes et peut entraîner une perte de biodiversité. Elle représente donc un risque pour la santé et pour l'environnement.

Pour ces raisons, il est très important de limiter la propagation de cette plante, de ne jamais la vendre, la semer, la planter, la multiplier ou la transporter. Lorsqu'elle est présente, il est souhaitable de signaler son emplacement et de l'éliminer.

DESCRIPTION DE LA BERCE DU CAUCASE

La berce du Caucase est une plante herbacée géante pouvant atteindre cinq mètres de hauteur, vivace, de la famille des Apiacées. Cette plante préfère les habitats frais et humides. Elle peut s'échapper des aménagements paysagers où elle a déjà été utilisée et coloniser des milieux perturbés tels que le long des berges de cours d'eau, des fossés, des chemins de fer et des routes. Elle peut aussi se développer dans les prés et les terrains vagues, ainsi que dans les champs agricoles. Parce qu'elle produit une très grande quantité de graines, elle se disperse rapidement et occupe parfois de grandes superficies. Étant donné le caractère envahissant de cette plante et ses propriétés toxiques, **il est essentiel de freiner sa dispersion et d'éviter d'y être exposé**. Pour bien identifier la plante et connaître la procédure sécuritaire pour l'éliminer, consultez le site du ministère de l'Environnement (www.mddep.gouv.qc.ca).

SIGNALEMENT DE LA BERCE DU CAUCASE

Pour signaler la présence de la berce du Caucase, communiquez avec la Municipalité ou, encore, appelez le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au 1 800 561-1616. Photographiez le plant pour permettre de confirmer votre observation par les professionnels du MDDEP.

Si vous croyez avoir été en contact avec la berce du Caucase ou si vous désirez plus d'information sur les mesures à prendre en cas de brûlures, communiquez avec le service **Info-Santé au 8-1-1**.

VOS RESPONSABILITÉS EN TANT QUE PROPRIÉTAIRE D'UN CHIEN

Le chien est un animal intelligent et agréable pour plusieurs, meilleur ami de l'Homme selon l'adage, mais malheureusement une nuisance pour certains. La Municipalité tient à vous rappeler qu'en tant que propriétaire d'un ou des chiens, plusieurs obligations se rattachent au droit de garder ce type d'animal sur votre propriété. La réglementation complète (numéro 158) est disponible sur demande. Voici quelques extraits de la réglementation municipale :

- *Le gardien d'un animal ne peut laisser errer son animal dans un endroit public (parc, rue) ou sur une propriété privée autre que la sienne sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant. **NOTE : Sur ce sujet, la Municipalité étant propriétaire des rues/parcs/espaces publics ne donne aucune permission pour laisser errer un animal.***
- *Tout chien doit être enregistré auprès de la Municipalité. La médaille est valide du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.*
- *Un maximum de trois (3) chiens est permis par unité d'habitation.*
- *Un chien gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de la propriété de son gardien.*
- *Un chien se trouvant sur la place publique (incluant une rue) doit être attaché par une laisse en tout temps, cette dernière doit avoir une longueur maximale de deux (2) mètres.*
- *Est une nuisance le fait de garder :*
 1. *Un chien ayant déjà mordu un animal ou un être humain.*
 2. *Un chien de race bull-terrier, staffordshire bull-terrier, american bull-terrier ou american staffordshire terrier, ou chien hybride issu d'une des races susmentionnées, communément appelées «pit-bull».*
 3. *Un animal non indigène au territoire québécois.*
- *Dans un cas d'infraction, l'amende minimale est de 100 \$ plus les frais, maximale 1000 \$ plus les frais.*
- *Pour le territoire de la Municipalité, l'application du règlement et les amendes sont confiées à l'inspecteur municipal et à la Sureté du Québec, avec le soutien de la S.P.A.*

Nous tenons à vous rappeler que dans un cas de nuisance, il est fortement conseillé, dans un premier temps, de tenter de discuter du problème avec le ou la propriétaire de l'animal. Très souvent, le dialogue et la sensibilisation entre voisins sont les moyens les plus efficaces de régler les problèmes ou désagréments. **Vivre en société implique de faire preuve de tolérance, mais aussi de respect. Merci de collaborer!**

ABRIS D'HIVER ET CLÔTURES À NEIGE

Ces installations complémentaires sont considérées comme temporaires puisqu'elles doivent être construites de panneaux mobiles ou de toile et doivent être démontées après leur période d'utilisation prévue au règlement. Les abris d'hiver et les clôtures à neige sont autorisés dans toutes les zones, du 1^{er} octobre au 30 avril, pourvu qu'ils soient conformes aux normes suivantes :

- les abris d'hiver doivent être situés seulement sur un terrain où un bâtiment principal est érigé;
- les abris d'hiver doivent être installés à au moins trois mètres (9,84 pieds) de la chaussée et ne doivent en aucun temps empiéter dans l'emprise de la rue;
- les abris d'hiver doivent être érigés sur l'aire de stationnement ou sur une voie d'accès à celle-ci;
- une distance minimale de trois mètres (9,84 pieds) doit être conservée entre les abris d'hiver et une borne-fontaine.

Des amendes sont prévues à la réglementation municipale en cas d'infraction.



ÉROSION DES SOLS



Le Service de l'urbanisme désire vous informer que les nouveaux propriétaires doivent, dans une période maximale de 24 mois suivant la construction, aménager le terrain (nivelage, semence, plantation) de manière à ne plus y trouver de zones où le sol est à nu. **Une attention particulière sera portée sur ce point dans les prochains mois afin de régulariser les cas dépassant les 24 mois.** De plus, nous vous encourageons fortement à stabiliser les canalisations en bordure de la route avec de la tourbe afin de freiner l'érosion qui est visible à de nombreux endroits le long de nos routes. **En cas d'infraction, une amende minimale de 200 \$ par jour continu est prescrite à la réglementation.**

RÈGLEMENTATION SUR LES PONCEAUX ET ENTRÉES PRIVÉES

Règlement n° 166 sur les ponceaux et entrées privées (routes municipales seulement)

Le but de ce règlement est de minimiser les dégâts causés par l'eau de ruissellement et assurer une uniformité des installations. En bref, tout nouvel accès à un terrain depuis un chemin public, tout remplacement et/ou construction d'un ponceau doit se faire en respect de ce

PRUDENCE AU PONT CLARK

En ce début d'année scolaire, le Service des travaux publics vous incite à faire preuve de prudence au moment d'emprunter le pont Clark avec votre véhicule, puisque la signalisation n'est pas connue par tous les usagers de cette route. Nous vous rappelons que la signalisation indique:

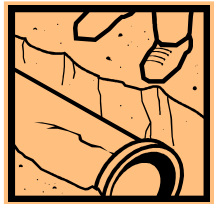
« Cédez le passage à la circulation venant en sens inverse »



Ce qui veut dire que la circulation en direction sud (vers Québec) est sans arrêt tandis que la circulation vers le nord (en direction du chemin Redmond) est dans l'obligation de céder le passage.

règlement. Un permis et un dépôt de garantie sont nécessaires. L'information détaillée est disponible au bureau de l'urbanisme.

Dans le cas de doute ou de questions, contactez François-Michel Hardy au 418-844-1218 ou fmhardy@munsgdv.ca.



SERVICES OFFERTS PAR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE VALCARTIER

SERVICES OFFERTS :
(Ces services sont offerts seulement aux résidents de la Municipalité.)

- Location de salles de réception
- Location de tables rectangulaires et de chaises

Grande salle :

80' x 50' (24 m x 15 m)

- Prix de location : 150 \$
- Capacité : 200 à 225 personnes (selon le type d'évènement)
- Service de bar : L'utilisation de notre bar est obligatoire. Il

est interdit d'apporter votre propre boisson alcoolisée. Il est également interdit de sortir du bâtiment avec de la boisson.

- Scène
- Cuisine
- Tables rondes et tables rectangulaires disponibles

Petite salle :

30' x 40' (9 m x 12 m)

- Prix de location : 150 \$
- Capacité : 65 personnes
- Service de bar : L'utilisation de notre bar est obligatoire. Il est interdit d'apporter votre propre boisson alcoolisée. Il

est également interdit de sortir du bâtiment avec de la boisson.

- Cuisine
- Patio avec auvent (saison estivale)
- Tables rondes et tables rectangulaires disponibles

LOCATION DE TABLES ET DE CHAISES :

Toute personne désirant louer ces équipements doit fournir un acompte de sécurité de 100 \$ en plus d'un montant de location de 25 \$ peu importe le nombre loué.

La personne qui loue

l'équipement en est responsable et doit s'assurer que celui-ci est en bonne condition avant l'emprunt et au retour. La Municipalité n'est pas responsable de la livraison des tables et des chaises qui vont avoir été empruntées.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez communiquer avec Carolyn McCarthy Montgomery au 418-844-1218 ou par courriel : cmccarthy@munsgdv.ca

25 SEPTEMBRE COLLECTE DE RDD (RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX)

La Municipalité offrira gratuitement une collecte par apport volontaire le dimanche 25 SEPTEMBRE 2011 de 9 h à 15 h dans le stationnement du garage municipal (1745, boulevard Valcartier).

Vous devez venir porter vos matières dangereuses vous-même au point de collecte.

Voici la liste des matières qui seront récupérées :

<p>PEINTURES</p> <p>Peintures vendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit dans les commerces de détail (contenants de 100 ml et plus) • soit dans les commerces en gros (contenants de moins de 170 litres pour fin architecturale seulement) • apprêts et peintures (latex, alkyde, émail ou autre) • peintures à métal ou antirouille : peinture aluminium, teintures, vernis • laques • produits ou préparations pour le traitement du bois (préservatifs) ou de la maçonnerie (dont les scellants acryliques pour entrées d'autos) • peintures de signalisation (celles disponibles dans les commerces de détail) <p>Peintures en aérosols</p>	<p>RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ORGANIQUES</p> <p>Acétone, adhésifs, aérosols, allume-feu solide, alcool à friction, allume-feu liquide, colle, cire, antigel, calfeutrant, colorant, ciment plastique, combustible solide, combustible à fondue, dégrèze serrure, dégraissant, détacheur à l'huile, diluant à peinture, distillat de pétrole, encre, époxy, essence, éthylène glycol, goudron à toiture, graisse à moteur, huile à chauffage et à lampe, lubrifiant, méthanol, naphte, poli, poly fila, protecteur à cuir, suède ou vinyle, résine liquide, scellant à silicone, séparateur de tapisserie, teinture à souliers, térébenthine, toluène</p> <p>RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX INORGANIQUES</p> <p>Acides, bases, oxydants, piles, pesticides et insecticides</p> <p>Ampoules fluocompactes</p>	 <p>RECYCLAGE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) RECYCLING HAZARDOUS HOUSEHOLD WASTE (HHW)</p> <p>On rapporte nos produits c'est notre nature <i>We Return our Products—It's Our Nature</i></p> <p>Une initiative de votre municipalité et de votre MRC</p> <p>An initiative of your municipality and MRC</p> <p>aujourd'hui ON réduit let's reduce today</p>
--	---	---

Si vous n'êtes pas convaincu qu'un produit dont vous voulez vous départir figure sur la liste, vous pouvez l'apporter le jour de la collecte et les employés qui sont sur place pourront vous informer.

Chaque contenant doit être exclusivement de provenance résidentielle.

Tous les produits doivent être dans leur contenant d'origine. Ne pas mélanger de produits pour une question de sécurité.

Lors de cette collecte, vous pouvez également apporter vos huiles usées, filtres à l'huile usagés et contenants d'huile (**usage non commercial seulement**). Ce service est également offert gratuitement tout au long de l'année par la Municipalité sur rendez-vous seulement. Merci de participer activement pour un environnement propre et en santé!

COLLECTE SPÉCIALE POUR LES FEUILLES

Les sacs de feuilles ne sont pas ramassés lors de la collecte régulière des ordures ménagères.

La Municipalité organisera une collecte spéciale le **jeudi 3 novembre**. Les sacs de feuilles doivent être déposés au bord de la route devant votre demeure. Aucune réservation nécessaire pour cette collecte.



TAXES MUNICIPALES 2011

Le troisième et dernier versement du compte de taxes municipales est dû le 1^{er} septembre 2011. Nous vous rappelons que le privilège de payer en trois versements ne peut être accordé que si tous les versements sont faits à leur échéance. Tout paiement reçu en retard portera intérêts et pénalité sur la totalité du compte.

Méthodes de paiement :

En argent comptant (au comptoir), par chèque libellé au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier (au comptoir, par la poste ou dans le dépôt de nuit), par paiement direct (au comptoir) et par Internet, par téléphone ou par guichet automatique auprès de votre institution financière.

Vous recevrez votre compte de taxes annuelles pour 2012 dans la première semaine de mars.

MONSTRES MÉNAGERS

La collecte hebdomadaire des monstres ménagers et des matériaux secs a lieu tous les mardis jusqu'en décembre à l'exception de la dernière semaine de novembre où la collecte se fera le jeudi. À compter de la première semaine de décembre, la collecte aura lieu le premier jeudi du mois pour la saison hivernale (décembre, janvier et février).

Ce service fonctionne sur appel seulement, SVP ne pas déposer de monstres ménagers devant les conteneurs ou à côté des boîtes aux lettres communautaires. Vous devez communiquer avec le bureau municipal au 418 844-1218 pour demander une collecte et nous fournir la liste des objets à ramasser. Vous pouvez également vous inscrire à la collecte sur le site internet de la Municipalité (www.saint-gabriel-de-valcartier.ca) sur la page d'accueil dans la section « Demande en ligne ».

Il est essentiel que les matériaux ramassés par la Municipalité soient triés correctement (ex. : les tapis roulés, le métal trié, les fils ou la broche roulés ou attachés).

Vous pouvez disposer de vos pneus usagés (usage non commercial seulement) ainsi que des jantes. Toutefois, vous devez séparer les jantes des pneus. Vous pouvez aussi disposer de vos huiles végétales de friture dans leurs contenants d'origine ou dans une bouteille de plastique transparente et identifiée.

Il est à noter que les carcasses de véhicules, les débris de déboisement, les ordures ménagères et les feuilles mortes (sauf lors de collectes spéciales) ne seront pas ramassés lors de ces collectes hebdomadaires ainsi que tout matériau recyclable.

Pour ce qui est des matériaux de rénovation, ne pas disposer de ceux-ci dans les bacs à ordures, car l'entrepreneur ne les ramassera pas. Nous pouvons les ramasser dans un volume restreint. Il faut en faire la demande auprès de Dany Laberge, personne responsable des Travaux publics. Pour les rénovations majeures, communiquez avec la Municipalité pour connaître les endroits où vous pouvez disposer de ces matériaux.

CONTENEURS À ORDURES ET RECYCLAGE

Nous tenons à rappeler aux résidents que les gros conteneurs à déchets et recyclage qui se retrouvent ici et là dans la Municipalité desservent les résidences des rues qui ne sont pas municipalisées. Ces résidents n'ont donc pas de bacs roulants pour leurs ordures. Lorsque d'autres résidents se servent de ces conteneurs, ceux qui y ont droit se retrouvent dans l'impossibilité de se débarrasser de leurs ordures puisque les conteneurs sont remplis.

S'il vous plaît, faites preuve de civilité et de respect envers vos concitoyens, n'utilisez pas ces conteneurs si leur usage ne vous est pas destiné.

Avis aux résidents du développement Sommet Bleu et Domaine William Neilson

Afin d'éviter que les animaux sauvages éparpillent les ordures



dans la rue et pour assurer la cueillette des ordures ménagères, vous devez déposer celles-ci à l'intérieur des conteneurs

mis à votre disposition. Ne pas mettre de sacs à ordures autour des conteneurs lorsque ceux-ci sont pleins puisque la compagnie qui assure la collecte ne les ramassera pas. Veuillez les conserver et venir les déposer dans les conteneurs pour la prochaine collecte.

En ce qui concerne le recyclage, vous devez plier ou couper les boîtes de carton avant de les déposer dans le conteneur de récupération pour éviter que celui-ci se remplisse trop rapidement.

Pour vous départir de vos monstres ménagers, communiquez avec le bureau municipal.

Merci pour votre collaboration.

TOURNOI DE GOLF COMMUNAUTAIRE

Le Service des sports et loisirs de Saint-Gabriel-de-Valcartier vous invite à son tournoi de golf communautaire au Centre Castor Valcartier le dimanche **18 septembre 2011**.

75 \$ par personne (golf, voiturette, souper et tirage)

La formule du jeu est celle du « Continuous Mulligan ». Pour vous inscrire, veuillez communiquer avec Pamala Hogan Laberge au 418-844-2097.

Inscription avec paiement avant le 9 septembre.

Pour que l'activité ait lieu, un minimum de 10 « foursomes » est nécessaire.



SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - POUR MIEUX VOUS SERVIR!



Le Service de sécurité incendie de Saint-Gabriel-de-Valcartier est fier d'annoncer qu'en juillet dernier, le Service des travaux publics a procédé à la construction d'un réservoir d'eau souterrain dans le secteur du pont de béton (chemin Redmond) afin d'améliorer la protection incendie dans le secteur nord de la Municipalité.

En conformité avec l'application du Schéma de couverture de risques, le Service de sécurité incendie de Saint-Gabriel-de-Valcartier a mené une étude sur l'approvisionnement en eau en cas d'incendie. En cas d'urgence, dans les

secteurs ruraux qui ne sont pas desservis par des bornes-incendie, une prise d'eau fiable est essentielle tout au long de l'année. Selon le Schéma de couverture de risques, les exigences pour un approvisionnement adéquat en eau en cas d'incendie sont d'un minimum de 20 000 gallons impériaux accessible 365 jours par année. Ces exigences ont été répondues et le nouveau réservoir est considéré comme une borne-incendie sèche.

Cette nouvelle borne-incendie sèche située dans le secteur nord-ouest de la Municipalité offre des capacités d'extinction grandement améliorées dans un secteur qui était auparavant considéré comme ayant un approvisionnement en eau insuffisant.

Évidemment, nous souhaitons que cette nouvelle installation ne soit pas utilisée

fréquemment, toutefois, nous pouvons être assurés qu'en cas d'incendie dans ce secteur qu'une source d'eau fiable est disponible.

Si vous avez des questions concernant cette installation ou sur toutes autres exigences du Schéma de couverture de risques, vous pouvez contacter le Directeur du Service de sécurité incendie, M. Stephen McCarthy au 418-670-3111.



CHAUFFAGE AU BOIS : SOYONS RESPONSABLES!

Quelques précautions simples suffisent pour que vous profitiez en toute quiétude de la chaleur et du confort que vous procure votre poêle à bois ou votre foyer. Sans mesures de précaution, les belles flammes réconfortantes pourraient rapidement se transformer en incendie dévastateur. Vous pouvez prévenir des situations dangereuses telles que les feux de cheminée en adoptant des mesures de sécurité adéquates.

Voici quelques bons conseils pour brûler du bois proprement et réduire l'émanation de polluants dans l'atmosphère ainsi que les risques pour la santé.

La créosote – dépôts croûteux formés par la fumée montant dans la cheminée – peut s'enflammer lorsqu'il y a accumulation. Pour prévenir cette accumulation :

- Ne brûlez que du bois bien sec qui a été fendu et mis à sécher convenablement. Le bois sec prend feu rapidement, brûle mieux et dégage moins de fumée que le bois « vert » qui contribue grandement à la

formation de dépôts de créosote.

- Pensez-y à deux fois avant de brûler une vieille table à café que vous auriez fendue ou des déchets, des plastiques, des panneaux d'aggloméré, du contreplaqué, du bois de grève ou d'autres morceaux de bois peint ou traité, car leur combustion libère des produits chimiques toxiques qui contribuent à l'accumulation de créosote.

Il suffirait d'une étincelle...

- Le papier journal et le bois d'allumage sec, c'est ce qu'il y a de mieux pour allumer votre feu. Ne tentez jamais cette opération avec de l'essence, du kérosène ou un allume-barbecue. C'est un allumage qu'il faut et non un flambage.
- **Déposez régulièrement les cendres de votre poêle ou de votre foyer dans un contenant métallique muni d'un couvercle et remisez-le dans un lieu sécuritaire à l'écart des murs de la maison. Les étincelles des cendres chaudes peuvent facilement mettre le feu.**
- Assurez-vous de tenir les tentures, les

meubles, les journaux et les livres loin de la chaleur et des étincelles que produit votre poêle à bois ou votre foyer.

- Placez un grillage bien ajusté devant votre foyer afin de protéger le plancher des étincelles. Un grillage décoratif n'offre pas une protection complète.

Les détecteurs sauvent des vies!

Installez des détecteurs de monoxyde de carbone et de fumée dans votre maison, conformément au *Code national de prévention des incendies du Canada*, et gardez un extincteur près du poêle ou du foyer. Vous ne devriez jamais sentir l'odeur de la fumée dans la maison. Si cela se produit, c'est que votre appareil n'évacue pas la fumée convenablement. Le problème pourrait être causé par une obstruction dans la cheminée, un registre défectueux ou la hotte de la cuisinière qui aspire l'air. En plus de constituer un risque d'incendie, ces entraves au bon fonctionnement de votre appareil peuvent causer une intoxication mortelle au monoxyde de carbone.

RODÉO EN VÉLO ET FOIRE DE SÉCURITÉ - DIMANCHE LE 4 SEPTEMBRE DE 10H30 À 15H30

La Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, le Service de sécurité incendie ainsi que la Sûreté du Québec vous invitent pour une journée remplie d'activités familiales à la caserne des pompiers au 1745, boulevard Valcartier.

Dans le cadre de la collecte de fonds 2011, venez encourager la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés. Les pompiers feront une collecte fonds sur le boulevard Valcartier en face de la caserne.



ACTIVITÉS

- Portes ouvertes à la caserne et exposition des véhicules de la Sûreté du Québec
- Randonnée familiale en vélo
- Rodéo en vélo (faites preuve de vos connaissances et de vos habiletés)
- Vérification de vélos et ajustement de casques. Burinage des vélos (le numéro du permis de conduire du parent est nécessaire) par la Sûreté du Québec
- Prise de photos des enfants habillés en pompiers!
- Maquillages pour les enfants et beaucoup plus!

HORAIRE DE LA JOURNÉE

- 10h30 Portes ouvertes à la caserne
- 11h Début des activités
- 11h30 Dîner hot-dog (au profit de la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés)
- 14h Départ pour la randonnée familiale en vélo (22 km)
- 15h30 Fin des activités



B.B.Q. DE LA FÊTE DU TRAVAIL

Activité organisée par le Service de sécurité incendie qui se tiendra le dimanche 4 septembre au Centre communautaire Valcartier.

Jeux pour les enfants dès 16 h et souper servi entre 17 h et 19 h.

½ poulet avec salade, pain et dessert pour 10 \$

Le nombre de poulets est limité.

VOUS DEVEZ
RÉSERVER
V O T R E
POULET!



Pour réserver :
418-844-3755 (Susan)

UN ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE POUR L'HALLOWEEN

Afin de créer un environnement sécuritaire le soir de la fête de L'Halloween (lundi 31 octobre), les pompiers du Service de sécurité incendie feront la surveillance de la circulation routière entre 17 h 30 et 20 h 30.

Le parcours patrouillé sera le suivant :

Boulevard Valcartier à partir de la rue Morley jusqu'au Dépanneur du Village; rue Morley; le Domaine St-Gabriel; Place Leduc.

Nous demandons aux automobilistes qui doivent emprunter ces rues d'être vigilants et de circuler sous la limite de vitesse. Nous demandons également aux résidents de ces rues de bien vouloir attacher leurs chiens et fermer leurs lumières extérieures s'ils ne peuvent pas

participer ou quand ils ne peuvent plus recevoir d'enfants. Nous vous remercions pour votre bonne collaboration et nous espérons que nos efforts contribueront à la sécurité de nos enfants.

Avant de commencer le parcours de l'Halloween, passez à la CASERNE DE POMPIERS pour récupérer un macaron



Hé! les enfants, vérifiez vos friandises avec un adulte avant de les déguster!

clignotant et une surprise!

Venez vous réchauffer en buvant un bon chocolat chaud ou un bon café Tim Hortons.

Cette activité vous est offerte en collaboration avec la Municipalité, le Service de sécurité incendie et le Service des sports et loisirs.

Parents, pourquoi pas stationner votre voiture au Centre communautaire et faire le trajet à pied avec vos enfants?



N'oubliez pas de reculer l'heure de vos horloges le 6 novembre. C'est aussi le moment de changer les piles de vos détecteurs de fumée.



Nettoyage de votre cheminée

Vous pouvez réserver l'équipement pour le ramonage de cheminée à la Municipalité. Ce service est gratuit! Informez-vous!

VIDÉOTRON EST FIÈRE DE POUVOIR VOUS SERVIR.

À compter du 14 septembre¹, Vidéotron prendra la relève de Valcartier Câble inc. à titre de fournisseur de services de télécommunications dans votre secteur. Nous pourrions bientôt vous offrir notre gamme complète de produits : Internet, la télé numérique ainsi que la téléphonie résidentielle et mobile. Vous aurez alors la possibilité de découvrir tous les avantages de la technologie de pointe de Vidéotron et, surtout, de vivre une expérience de divertissement et de communication incomparable!

VIDÉOTRON VOUS EN OFFRE TOUJOURS PLUS :



TÉLÉ

Forfaits à partir de
18²⁹\$/mois³

LE SERVICE DE TÉLÉ NUMÉRIQUE HD N°1 AU QUÉBEC².

La télé numérique la plus fiable, beau temps, mauvais temps.
En prime : obtenez un terminal numérique à 0\$⁴



INTERNET

Forfaits à partir de
28⁹⁵\$/mois⁵

LE PLUS RAPIDE ET LE PLUS FIABLE⁶. POINT FINAL.

Choisissez parmi nos 6 accès celui qui convient le mieux à vos besoins.



TÉLÉPHONIE

Ligne résidentielle
à partir de
0\$⁷/mois⁷
pendant 6 mois

FINI LES INTERURBAINS.

Appels locaux et interurbains gratuits et illimités partout au Québec entre les clients de la téléphonie mobile et résidentielle de Vidéotron⁸.

En prime : Obtenez 8 options à 0\$ pendant 6 mois⁹



MOBILE

Forfaits à partir de
16⁹⁵\$/mois¹⁰

PARLEZ À L'INFINI.

Choisissez le forfait qui vous convient le mieux parmi notre sélection et découvrez notre gamme d'appareils dernier cri.

En prime : Appareils à partir de 0\$¹⁰

Nous espérons grandement avoir le privilège de vous servir. Soyez assuré que nous mettons tout en œuvre pour mériter votre confiance et vous offrir le meilleur en matière de télécommunications. N'attendez plus, profitez vous aussi de ces offres exclusives.

PASSEZ À L'ACTION DÈS AUJOURD'HUI!

COMPOSEZ LE **1 888 433-6876** OU
VISITEZ **VIDEOTRON.COM**
POUR TROUVER LE POINT DE VENTE
LE PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS!



**LE
POUVOIR
INFINI**

Une compagnie de Quebecor Media

Offres exclusives réservées aux clients résidant sur le territoire anciennement desservi par Valcartier Câble. Les offres présentées dans cette lettre ne sont pas combinables avec aucune autre offre du marché. Les frais d'installation de 39,95 \$ (si applicables) comprennent l'installation de l'ensemble des services de télédistribution, d'Internet et de téléphonie résidentielle si ces services sont tous installés le même jour pour un maximum de cinq (5) prises par visite. L'installation de prises supplémentaires est en sus. Des frais additionnels seront facturés pour l'utilisation excédentaire de la bande passante en fonction de l'accès Internet choisi. Le comportement et la tarification des services peuvent différer sur le réseau partenaire. Les services de Vidéotron sont offerts là où la technologie le permet. Les services, conditions et tarifs peuvent varier selon les régions et sont modifiables sans préavis. Prêt du modem multifonction compris. Terminal numérique et équipement mobile en sus. Taxes en sus. Certaines conditions s'appliquent. 1. Sujet à changements sans préavis. 2. Selon un sondage Léger Marketing effectué en septembre 2010, Vidéotron constitue le premier choix des Québécois qui s'abonnent au service HD. 3. Télévision : les prix incluent le Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (1,5 %). Des frais s'appliquent à la location de films ou d'autres contenus payants. 4. L'offre du terminal numérique standard s'applique uniquement sur un terminal numérique standard reconditionné. L'offre s'applique sur le premier terminal seulement. Sujet à l'indemnité de résiliation pour le rabais consenti lors de l'achat sur l'équipement. 5. Internet : temps d'utilisation illimité, à l'exclusion de l'accès commuté. Des frais additionnels de 4,50 \$/Go jusqu'à un maximum de 50 \$ par mois seront facturés pour l'utilisation excédentaire de la bande passante de cinq (5) gigaoctets combinés par mois (aval et amont). 6. Selon un sondage Léger Marketing, mars 2011. 7. Téléphonie résidentielle : cette offre s'adresse aux clients résidentiels de Vidéotron qui ajoutent la téléphonie résidentielle à une combinaison de deux des trois services suivants : Internet (résidentiel ou mobile), télédistribution ou téléphonie mobile. La location du modem câble multifonction est comprise. La promotion n'est valable que pour les 6 premiers mois de l'abonnement. Dès le 7^e mois, les tarifs courants pour la ligne résidentielle, le Plan interurbain Québec illimité et les huit options sur la ligne résidentielle (à partir de 17,35 \$, 7,95 \$ et 10 \$ respectivement) s'appliqueront. La promotion sur le Plan interurbain Québec illimité et les 8 options ne s'applique que si les options ont été ajoutées avant la date d'installation. Le client est responsable d'annuler les services et options après la période de gratuité. 8. Les appels interurbains gratuits et illimités entre abonnés de la téléphonie mobile et résidentielle s'appliquent aux clients résidentiels et affaires de la téléphonie résidentielle et/ou de la téléphonie mobile 3G+ ayant Vidéotron comme fournisseur de services interurbains. 9. Téléphonie mobile : ce tarif mensuel s'applique aux clients résidentiels qui s'abonnent à la téléphonie mobile et qui sont déjà abonnés ou s'abonnent à un, à deux ou à trois des services suivants de Vidéotron : télédistribution, Internet, téléphonie résidentielle. Les frais sont facturés selon l'emplacement du site qui reçoit et envoie le signal et non selon votre emplacement. Période illimitée de soir : du lundi au jeudi, de 18 h à 7 h le lendemain matin; période illimitée du weekend : du vendredi 18 h au lundi 7 h. Cette offre est uniquement en vigueur là où le service mobile de Vidéotron est commercialisé. Le comportement et la tarification des services peuvent différer sur le réseau partenaire. Appareil compatible avec le réseau mobile de Vidéotron requis. Frais uniques d'activation en sus. Chaque minute additionnelle (hors zone - locale ou interurbain; hors forfait) coûte 25 ¢. Frais d'appels interurbains, d'itinérance ou autres frais applicables en sus. 10. Le prix réduit indiqué correspond à l'achat d'un équipement avec rabais : dans ce cas, une indemnité de résiliation est applicable si le contrat est résilié avant la fin de la période d'acquisition du rabais (36 mois). Dans le cas des téléphones intelligents, excluant les appareils Motorola XT720, Motorola SPICE et Garmin A50, le prix réduit est offert si le forfait et les options mensuelles du client sont d'une valeur minimum totale de 40 \$ par mois.

PROGRAMME DES SPORTS ET LOISIRS—AUTOMNE 2011

Période d'inscription : jusqu'au vendredi 9 septembre

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pamala Hogan Laberge, Directrice du Service des sports et loisirs

418-844-2097 ou plaberge@munsgdv.ca

MODALITÉ D'INSCRIPTION

Vous devez remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site www.saint-gabriel-de-valcartier.ca.

Dépôt de nuit (seuls les chèques sont acceptés) : Vous pouvez déposer votre inscription dans la chute à courrier au complexe municipal, 1743, boulevard Valcartier.

En personne : Chèques, argent comptant et paiement direct sont acceptés.

Paiement par chèque : Le paiement doit être fait par chèque en un seul versement en date du 15 septembre 2011 et à l'ordre de « Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier ». Pour les montants de plus de 125,00 \$, il y a possibilité de faire deux versements; le premier en date du 15 septembre 2011 et le second en date du 15 octobre 2011. Pour les chèques sans provision, une pénalité de 10,00 \$ s'appliquera et le paiement devra alors être fait en argent.

Taxes : Les coûts indiqués incluent les taxes lorsqu'elles s'appliquent.

FONCTIONNEMENT DES COURS

Début des cours : Les cours commenceront la semaine du 12 septembre 2011 à moins d'avis contraire.

Nombre de participants : Le nombre d'inscriptions par activité est limité (nombre minimum et nombre maximum de participants). Advenant le cas où le nombre minimum de participants n'est pas atteint, le Service des sports et loisirs se verra dans l'obligation d'annuler le cours et de rembourser les personnes inscrites.

Confirmation d'activités : Si vous ne recevez pas d'appel avant le début de votre activité, c'est qu'elle aura lieu. Vous vous présentez donc comme prévu à la date inscrite dans la programmation.

Responsabilité : La Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier se dégage de toutes responsabilités quant aux dommages corporels et matériels, pertes ou vols, pouvant survenir dans le cadre des activités du Service des sports et loisirs et aucun recours à cet effet ne pourra être intenté contre la Municipalité.

GROUPE DE JEUX POUR LES ENFANTS DE 3 À 5 ANS

Un environnement où l'on s'exprime par les contes, le bricolage, la peinture, les rondes, les chansons, les comptines, la relaxation et les jeux. Un programme bien structuré qui permet aux enfants de 3 à 5 ans de se socialiser. Puisque ce groupe se remplit rapidement et que les places disponibles sont limitées, nous vous suggérons d'inscrire votre enfant aussitôt que possible. Les enfants doivent être autonomes pour participer.

Lieu : Centre communautaire

Horaire : mardi, mercredi, jeudi de 9 h à 15 h

Durée : 14 semaines du 13 septembre au 15 décembre

Coût : 2 fois par semaine : 240 \$
3 fois par semaine : 340 \$

Animatrices :

Sandra Woodbury et Jayne Doddridge



COURS D'AUTO-DÉFENSE

Il y aurait une possibilité d'offrir des cours d'auto-défense pour les adultes et les jeunes de 12 ans et plus. Si ce cours vous intéresse, veuillez communiquer avec le Service des sports et loisirs.

Le cours serait offert par Rock Soucy.

TAEKWON DO

Le Club de Taekwon Do est destiné aux enfants de 7 ans et plus et aux adultes.

La philosophie du Taekwon Do est d'éliminer le combat en décourageant une agression par une force qui doit reposer sur l'humanité, la justice, la moralité, la sagesse et la loyauté dans le but de construire un monde meilleur et pacifique.

Le credo, récité au début de chaque cours par les instructeurs et les élèves, reflète cette philosophie :

1. Courtoisie
2. Intégrité
3. Persévérance

4. Maîtrise de soi

5. Courage

Lieu : Centre communautaire

Horaire : mardi et jeudi de 18 h 15 à 20 h 45 dès le 20 septembre

Coût : 100 \$ pour 2 séances/semaine

20 \$ de plus pour non-résidents (payable une fois par année)

Professeur : Rock Soucy

Tous sont bienvenues à participer gratuitement la première semaine dès 18 h. Nous invitons les parents à s'inscrire avec leurs enfants.



BALADI

Réservé aux 12 ans et plus

Bien connu sous les noms de danse du ventre ou de danse orientale, le baladi est considéré comme la plus vieille danse au monde. D'abord dansée entre prêtresses et lors de rites de fertilité entre femmes, la danse orientale s'est étendue jusqu'aux fêtes et mariages en pays arabes (Égypte, Liban et Tunisie principalement).

Accessible à tous, le baladi est un exercice complet, très bon pour la posture, la musculature, les os et le système cardiovasculaire. Venez découvrir cette danse dans une ambiance chaleureuse et au son de musiques arabes classiques, folkloriques et populaires. Apprentissage des techniques de base de la danse orientale. Dans ce cours, vous apprendrez à mieux connaître votre corps et vous améliorerez votre souplesse. Ce cours s'adresse à toute personne ayant envie de participer à une activité douce pour le corps, et ce, dans une ambiance décontractée.

Lieu : Chalet d'accueil des Frères Maristes au 1895, boulevard Valcartier

Horaire : Jeudi
Débutants: 19 h 30
Initiés: 20 h 30
dès le 12 septembre

Durée : 10 semaines

Coût * : 90 \$

Professeure : Mylène Lapierre
418-844-2792

*Les frais d'inscription sont payables directement à la professeure.



STEP

*Cours réservé aux adultes
(12 ans et plus)*

Lieu : Centre communautaire

Quand : Lundi et mercredi

Horaire : 19 h à 20 h
dès le 19 septembre

Durée : 12 semaines

Coût : 30 \$

Professeure : Lise Larochelle

Rabais étudiant de 50 %.

Inscrivez-vous rapidement puisque les places sont limitées.



Service des
sports et loisirs
Municipalité de
Saint-Gabriel-de-
Valcartier
418-844-2097

COURTEPOINTE - BETTY'S QUILTERS

Bienvenue aux
nouveaux membres!
Cette activité s'adresse
aux adultes et aux
jeunes de 14 ans et
plus.



Des projets de groupe ou pour débutants sont proposés ou vous pouvez travailler sur vos propres projets. L'objectif est d'apprendre et de partager nos connaissances.

Lieu : Centre communautaire

Quand : Lundi

Horaire : 19 h à 21 h 30
Dès le 12 septembre

Coût : 30 \$ pour l'année

Séance d'information le premier lundi.

DANSE HIP HOP

De retour pour une 16^e session consécutive! L'heure de ton cours sera déterminée selon ton âge et te sera confirmée avant le début de la session.

Lieu : Chalet d'accueil des Frères Maristes au 1895, boulevard Valcartier

Quand : Dimanche (heure à confirmer selon l'âge de l'enfant et les inscriptions)

Durée : 12 semaines à compter du 25 septembre

Coût * : 75 \$ (1^{er} enfant), 70 \$ (2^e enfant), 65 \$ (3^e enfant)

Professeure : Manon Gaudet
418-844-3491

*Les frais d'inscription sont payables directement à la professeure et comprennent, outre les cours, une pratique générale et le spectacle de fin de session.



Viens t'amuser...
À bientôt!

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Heures d'ouverture
jusqu'au 4 septembre

Lundi et mercredi : 19 h - 20 h 30

Heures d'ouverture
à compter du 6 septembre

Lundi : 14 h - 16 h 30

Mardi : 10 h - 12 h /
18 h 30 - 20 h 30

Mercredi : 18 h 30 - 20 h 30

Samedi : 14 h - 16 h

COUPS DE COEUR

Catégorie adulte:

Fille de lune - Elizabeth Tremblay

Tomes 1 à 4

Catégorie ado:

La Flamme des ténèbres - Alyson Noël

Catégorie enfant:

Enfin, te voilà! - Mélanie Watt (album)

CLUB ADOS

Un endroit pour les jeunes

...juste comme toi

Vous cherchez de l'information sur différents sujets concernant les ados? Consultez le nouveau site de la TAPJ de la Jacques-Cartier, un vrai répertoire de ressources! : www.ressourcesjeunesse.com



HEURES D'OUVERTURE

Jeudi 18 h -21 h
Vendredi 18 h 30 -22 h
Samedi 14 h -22 h

TÉLÉPHONE : 418-844-1327

L'équipe du Club Ados:

Geneviève Cournoyer, *Coordonnatrice*
Samantha Bilodeau, *Intervenante-animatrice*
Jennica Laberge, *Animatrice*
Samuel Berthiaume, *Intervenant-animateur*

COURS DE GARDIENS AVERTIS

Les jeunes de 12 ans et plus sont invités à s'inscrire. Le coût pour assister à ce cours est de 45,00 \$. Tu dois avoir 12 ans avant la date du début de ce cours pour t'y inscrire. Minimum de 8 personnes. Nous prévoyons offrir ce cours en **octobre**.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service des sports et loisirs au 418-844-2097.

Inscription avant le 30 septembre.

COURS DE RCR

Nous prévoyons offrir ce cours, réservé au 16 ans et plus, en **octobre**. Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service des sports et loisirs au 418-844-2097. **Inscription avant le 30 septembre.** Coût à déterminer.

L'importance de la réanimation cardiorespiratoire
Voici quelques avantages qui pourraient vous motiver à suivre un cours de RCR :

- La RCR est une manoeuvre qui permet de sauver la vie à une personne en proie à un arrêt cardiaque (qui survient lorsque le coeur cesse tout à coup de battre et que la personne cesse de respirer).
- Environ 40 000 arrêts cardiaques surviennent au Canada chaque année et à chaque minute

qui s'écoule, les chances de survie de la victime chutent d'environ 10 pour cent.

- Plus de 80 pour cent des arrêts cardiaques surviennent à la maison ou dans les endroits publics, et moins de cinq pour cent des victimes y survivent.
- Certaines recherches démontrent qu'entre 35 et 55 pour cent des arrêts cardiaques surviennent en présence de témoins, souvent un membre de la famille ou un ami, mais que bien peu de victimes reçoivent la RCR.

Une fois que le coeur cesse de battre, chaque seconde compte : savoir comment réagir en cas d'arrêt cardiaque peut faire augmenter les chances de survie et de récupération de 30 pour cent ou plus.

CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

Horaires :

Lundi au vendredi 6 h à 11 h
Lundi au jeudi 15 h 30 à 20 h 30
Vendredi 15 h 30 à 18 h 30
Samedi* 7 h à 12 h

***(fermé le samedi en juin, juillet et août)**

Liste de prix :

1 mois : 30 \$/pers. ou 40 \$/famille**
3 mois : 60 \$/pers. ou 80 \$/famille**
6 mois : 110 \$/pers. ou 140 \$/famille**
1 an : 200 \$/pers. ou 260 \$/famille**

**famille : adultes et enfants/étudiants de 14 à 25 ans

⇒ Étudiants (14 à 25 ans), bénévoles, 50 ans et + :

50% de rabais (excepté la carte et la session)

1 session : 5 \$/personne
Carte 20 sessions : 60 \$/personne
Non résidants : 20 \$ de plus

Âge requis :

14 à 16 ans Cardio seulement
16 ans et + Cardio + Musculaire

Services offerts :

- Programmes personnalisés (cardio, perte de poids, endurance, force, gain de masse)
- Suivi nutritionnel
- Mesure de la composition corporelle (% de gras)
- Programmes spécialisés préparation pour : athlètes sportives, test TAPTA ambulancier, test IPIQ pompier, test pour Techniques policières, recrutement militaire, etc.

Équipements :

Appareils musculaires Atlantis
Appareils cardio Life Fitness

Responsable :

Jean-François April
B.Sc Éducation Physique
Entraîneur spécialisé FCPAQ

Surveillants :

Patrick Lachance
Shaun Germain
Téléphone : 418 844-1218 Poste 233
Courriel : centrefysik@videotron.ca



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER



ENSEMBLE,
AU COEUR DE LA
NATURE

SAINT-GABRIEL
-DE-
VALCARTIER

1743, boulevard Valcartier
Saint-Gabriel-de-Valcartier
(Québec) G0A 4S0

Téléphone : 418 844-1218
Télécopieur : 418 844-3030
Courriel : admin@munsgdv.ca

PARCOURS CATÉCHÉTIQUE

Aux parents intéressés,

Si vous avez l'intention d'offrir à vos enfants la possibilité de développer leur dimension de foi reçue au baptême, de cheminer avec Jésus, d'accéder aux sacrements du pardon, première communion et confirmation, vous pouvez nous joindre en nous laissant vos coordonnées.

Par téléphone : Mme Laurraine Giroux 418-844-0323

Par courriel : l.truchon@videotron.ca

N.B. L'offre des sacrements s'inscrit à l'intérieur du parcours catéchétique, en tenant compte du cheminement du jeune et de sa préparation antérieure.

Un cheminement de foi, en préparation aux sacrements, demeure également possible pour ados et jeunes adultes.

Léopold Truchon f.m.s.

MESSAGE AUX BÉNÉVOLES

Un grand merci aux bénévoles qui ont contribué au succès de notre ligue de soccer cette année. Grâce à vous, nos enfants bénéficient d'un beau programme sportif! Merci aux enfants qui participent à nos activités ainsi qu'aux parents pour leur appui et leur soutien. Merci aux moniteurs et monitrices de notre programme d'été. Ces jeunes hommes et femmes se dévouent au plaisir et à la sécurité de nos enfants tout au long de l'été. Votre travail est grandement apprécié! Il faut aussi souligner et remercier tous les bénévoles qui jouent un rôle critique au bon déroulement de nos fêtes et activités tout au long de l'année. Votre contribution est essentielle à la planification de nos activités communautaires. Nous vous encourageons à continuer à participer en grand nombre aux activités du Service des sports et loisirs de notre Municipalité.

Merci encore, Pam

DATES À RETENIR

SEPTEMBRE

- 1^{er} Dernier versement taxes municipales
- 4 Rodéo en vélo et foire de sécurité
BBQ de la Fête du Travail
- 9 Date limite pour inscription tournoi de golf
communautaire
Date limite pour inscription aux activités de sports et loisirs
- 18 Tournoi de golf communautaire
- 25 Collecte de RDD

OCTOBRE

- 31 Route sécuritaire pour l'Halloween, rendez-vous à la caserne des pompiers

NOVEMBRE

- 3 Collecte spéciale pour les feuilles
- 6 Reculez l'heure de vos horloges!

JOURNÉE « PORTES OUVERTES » À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Aux citoyennes et citoyens de la MRC de la Jacques-Cartier, nous vous avisons que le dimanche 11 septembre 2011 se tiendra une journée porte ouverte, entre 12 h et 16 h, au poste de la Sûreté du Québec, situé au 1045, boulevard du Lac, à Lac-Beauport. Plusieurs spécialistes seront sur place. Vous pourrez faire une visite complète du poste et il vous sera également possible de voir tout le parc de véhicules du poste de la MRC de la Jacques-Cartier.

Bienvenue à tous!

Agent Daniel Huard, MRC de la Jacques-Cartier



AIDONS LES FAMILLES MILITAIRES

TIRAGE LE 29 OCTOBRE 2011

APPUYONS NOS TROUPES

LEVÉE DE FONDS AU PROFIT DES CRFM DU QUÉBEC ET DE L'UISP

BILLETTS EN VENTE AU COÛT DE 20\$

PLUSIEURS PRIX À GAGNER DONT UN CRÉDIT VOYAGE DE 5000\$, TROIS CARTES D'ESSENCE TOTALISANT 5000\$, ET LE GRAND PRIX UNE FORD MUSTANG GT CALIFORNIA 2012 VALEUR DE 45 000\$



Photo à titre indicatif seulement

DÉTAILS AU
www.appuyons2011.ca

DU PARTENARIAT AVEC



ORGANISÉ PAR



Caisse de la Défense nationale

LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ A
FAIT PEAU NEUVE. CONSULTEZ-LE!
WWW.SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER.CA